

8^{èmes} JEUX DES ILES DE L'OCEAN INDIEN



REGLEMENTS TECHNIQUES

TENNIS DE TABLE

SEYCHELLES : 5-14 AOÛT 2011

1.0 DATE ET LIEU DES COMPETITIONS

Les Compétitions de Tennis de Table des 8^{èmes} Jeux des Iles de l'Océan Indien se tiendront aux Seychelles du 5 au 14 Août 2011. La compétition se déroulera au Gymnase de Roche Caïman.

2.0 EPREUVES

Les compétitions comprendront les épreuves suivantes:

(a) Individuel

- | | |
|------------------|-----------------|
| (a) Simple Homme | (b) Simple Dame |
| (c) Double Homme | (d) Double Dame |
| (e) Double Mixte | |

(b) Par Equipe

- (a) Hommes - Formule Coupe Swaytling (5 Simples)
(b) Dames - Formule Coupe Corbillon (4 Simples et 1 double)

3.0 EQUIPEMENT ET MATERIEL

Caractéristiques des tables : DONIC WORLD CHAMPION TC BLUE.

Caractéristiques des filets : DONIC NETSET WORLD CHAMPION BLUS

Les balles utilisées sont de la marque 'Trois Etoiles', dimension 40mm diamètre et de couleur orange ou blanc.

4.0 DEROULEMENT DES EPREUVES

(a) Par équipe

Tous les matches se joueront au meilleur de 5 sets de 11 points.
Chaque île a le droit d'engager une équipe en Homme et une autre en Dame.

(b) Individuelles (Simple et double)

- (1) Les compétitions se font selon un tournoi par éliminatoire directe
- (2) En simple chaque île peut engager au maximum 6 hommes et 6 dames
- (3) En double, 3 équipes hommes, 3 équipes dames.

5.0 REGLEMENT DES COMPETITIONS

- Les compétitions de Tennis de Table se dérouleront conformément aux Règlements de la Fédération Internationale de Tennis de Table (FITT).
- En cas de divergence, c'est le texte d'origine de la fédération internationale qui s'applique.
- Tout cas non prévu par ces règlements sera résolu comme suit:

- a) Les points litigieux d'ordre technique seront tranchés par la Commission Technique Internationale (C.T.I.)
- b) Les points litigieux d'ordre général seront tranchés par le Conseil International des Jeux (CIJ).

6.0 PARTICIPATION

Les compétitions de Tennis de Table sont ouvertes à tous les athlètes des îles membres, respectant les conditions de la Charte et se conformant aux Règlements Généraux des Jeux des Îles de l'Océan Indien en vigueur.

L'effectif total de la délégation de tennis de table ne doit en aucun cas dépasser 15 personnes, dont:

6 Hommes - 6 Dames - 2 Entraîneurs/Dirigeant - 1 Juge

7.0 ENGAGEMENT

Seuls les Comités Nationaux Olympiques, ou Comité régionaux Olympiques pour les territoires Français sont habilités à engager les concurrents aux 8^{èmes} Jeux des Iles de l'Océan Indien.

7.1 Engagement Quantitatif

L'**engagement quantitatif** doit être confirmé au plus tard le **Mercredi 15 décembre 2010**, à minuit en précisant l'effectif de ses représentants (concurrents et officiels) pour chaque discipline et par épreuve.

7.2 Engagement Nominatif et Définitif

Le Formulaire d'Engagement Nominatif Définitif des athlètes, des remplaçants éventuels et des officiels devra parvenir au COJI au plus tard le **mercredi 15 juin 2011**.

Aucune inscription supplémentaire ne sera prise en considération après cette date. Les remplaçants seront ceux qui figurent déjà sur le formulaire d'engagement définitif.

7.3 Organisation Technique

Le Comité d'Organisation de Tennis de Table, dirigé par un Directeur de Réunion, nommé par le COJI en accord avec la Fédération Seychelloise de Tennis de Table (STTF), est responsable de l'organisation technique de compétition.

7.4 Règlements Particuliers

a) Entrées

Les athlètes participant aux Jeux, doivent respecter la Charte des Jeux.

b) Par Equipe

Le nombre maximum d'entrées par île est le suivant:

Par Equipes (Hommes/Dames) une équipe de 6 compétiteurs

c) Individuelle

Simple Homme	:	6
Simple Dames	:	6
Doubles Hommes	:	3 paires
Doubles Dames	:	3 paires
Double Mixte	:	6 paires

8.0 CONFIRMATION DE LA PARTICIPATION

48 heures avant le début des compétitions, la participation à la compétition devra être confirmée au Comité d'Organisation des compétitions de Tennis de Table.

8.1 Annulation de Participation

L'annulation de participation devra être faite 48 heures avant le début de compétition pour l'épreuve concernée. Passé ce délai toute annulation de participation non justifiée est passible d'une amende de **100 Euros (Cents Euros)**

9.0 DEROULEMENT DES COMPETITIONS

9.1 Compétition par Equipes

Tous les matches de la compétition par équipes se joueront au meilleur de 5 set de 11 points.

a) Formule

Hommes : Formule Swaytling (5 simples)

Dames : Formule Corbillon (4 simples et 1 double)

Chaque île a le droit d'engager une équipe dont la composition peut changer à chaque rencontre.

Chaque île a le droit d'engager une équipe chez les Hommes et une équipe chez les Dames.

b) Têtes de Séries

c) Participation de 4 Equipes ou Plus

S'il y a 5 équipes ou moins, la compétition se déroulera en poule unique.
S'il y a 6 équipes ou plus, es équipes seront réparties en deux poules A et B.

d) Hommes et Dames

Les équipes seront réparties selon les résultats obtenus lors des 7^{èmes} Jeux des Iles de l'Océan Indien.

e) Cinq Equipes

La compétition se jouera en poule unique avec finale entre les deux premières équipes au classement.

f) Phase préliminaire

Dans chaque poule les équipes se rencontreront entre elles.

g) Classements

Les classements par équipe au sein de chaque poule seront établis en fonction des points obtenus de la manière suivante:

- Deux points pour une victoire
- Un point pour une défaite
- Zéro point pour un forfait

Dans un premier temps le classement est déterminé par le nombre de points de matches obtenus.

h) Egalité

- a) Lorsque dans une poule deux équipes ou davantage totalisent le même nombre de points de match, celle qui a remporté leur rencontre l'emporte.
- b) En cas d'égalité de points de plus de deux équipes à l'issue de la phase éliminatoire, le classement sera déterminé en comparant successivement le rapport entre leurs gains et pertes, tout d'abord au niveau des matches individuels, puis au niveau de manches et ensuite au niveau des points et ceci aussi loin que nécessaire pour les départager (cf. Règlement Techniques de la FITT).
- c) Si les équipes sont toujours à égalité les Règlements Techniques de la FITT s'appliqueront.

9.2 Phase Finale par Equipe

9.2.1 Demi-finales

En cas de répartition des équipes en deux poules, les deux premières de chaque poule sont qualifiées pour les semi finales et s'affronteront comme suit:

La première du Groupe A rencontrera la 2^{ème} du Groupe B
et
La première du Groupe B rencontrera la 2^{ème} du Groupe A

En cas de poule unique chaque équipe rencontre chacune des deux autres.
Un classement sera établi à partir de la règle de la Fédération Internationale.

9.2.2 Finales

- Les équipes vainqueurs des demi-finales disputeront la finale.
- Les équipes vaincues en demi-finales disputeront les 3^{èmes} et 4^{èmes} places.

Epreuves Individuelles Simples et Doubles

Les compétitions se disputeront selon en tournoi par élimination directe.

- En simple, chaque île peut engager un maximum de 6 hommes et 6 dames
- En double, 3 paires hommes et 3 paires dames
- En double Mixte: 6 paires

Les matches de simple se joueront au meilleur de 7 sets de 11 points et en double, au meilleur de 5 sets de 11 points.

9.3 Tirage au Sort

Un tirage au sort dirigé de manière à ce que les concurrents d'une même île ne se rencontrent pas aux premiers tours et que les quatre meilleurs d'une même île ne se rencontre qu'en quart de finale et les deux meilleures paires ne se rencontrent qu'en demi-finales.

Ce tirage au sort fera effectuer au plus tard 24 heures avant le début des épreuves individuelles.

a) Matches de Classement

Les perdants des demi-finales s'affronteront pour les 3^e et 4^e places.

b) Echauffement

Des arrangements seront faits pour l'échauffement dans la salle d'entraînement Roche Caïman.

Un programme journalier sera édité et remis aux délégations lors de leur arrivée.

c) Réclamations

Les réclamations seront formulées par écrit et adressées à la Commission Technique Internationale (qui s'érigera en Jury d'Appel), une heure après la fin du match, au plus tard, accompagnée d'un droit de **quatre vingt cinq (85) Euros** qui sera restitué si l'équipe plaignante détient gain de cause. Le verdict sera rendu au plus tard douze (12) heures après la présentation de la réclamation.

9.4 Tenue des Joueurs

a) Tenue

La tenue de jeu doit être aux couleurs de l'île participante, tels que décrites à la section P. Article 19.0.0 des Règlements Généraux.

Aucune publicité, autre que le logo du fabricant, n'est autorisée sur les tenues des pongistes.

Pour les cérémonies de victoire, les athlètes devront se présenter en survêtement officiel de leur île et des chaussures appropriées.

b) Code de Conduite et Discipline

Les pongistes devront observer la discipline telle qu'énoncée par l'Article 3.5 du Règlement Technique de l'ITTF.

9.5 Récompenses

Les récompenses suivantes seront attribuées:

1^{ère} place	-	Médaille d'or et Diplôme
2^{ème} place	-	Médaille D'Argent et Diplôme
3^{ème} place	-	Médaille de Bronze et Diplôme

Les cérémonies de Victoire, sur le modèle olympique, auront lieu immédiatement après les Finales (le troisième devra y participer), sauf en cas de réclamation.

Tous les compétiteurs et officiels obtiendront une médaille commémorative et un diplôme de participation.

10.0 COMMISSION TECHNIQUE INTERNATIONALE

La Commission Technique Internationale (C.T.I.) est présidée par un représentant de la Fédération International de Tennis de Table (FITT). En cas d'absence de celui-ci, l'île hôte assurera la présidence.

Cette Commission Technique Internationale est composée d'un représentant de chaque île participante.

Cette Commission Technique Internationale est chargée:

- d'appliquer les règlements internationales;
- de veiller à la bonne organisation technique des compétitions;
- de designer les arbitres et les officiels (les juges de lignes sont désignés par le Comité d'Organisation;
- d'homologuer les résultats des matches;
- d'organiser les réunions techniques;
- de statuer sur les litiges en s'élevant en Jury d'Appel (dans ce cas, le représentant de l'île en cause ne siège pas).

Cette Commission décide à la majorité des voix en présence de la majorité des membres qui la composent.

10.1 Réunion Constitutive

La Réunion Constitutive de la Commission Technique Internationale se tiendra à une date qui sera déterminée.

Ordre du jour

- i. Mot de bienvenue du Président de la Fédération Nationale
- ii. Mot de bienvenue du Président du CIJ ou de son représentant
- iii. Présentation du représentant de la Fédération Internationale, le Représentant du COJI et des officiels de la compétition
- iv. Horaire définitif de la compétition
- v. Procédures de contrôle Anti-dopage
- vi. Réclamations
- vii. Contrôle des Raquettes
- viii. Réponses aux questions des délégations soumises préalablement par écrit
- ix. Procédures de contrôle Anti-dopage par un membre de la commission médicale anti-dopage
- x. Questions diverses

11.0 CONTRÔLE MEDICAL ET ANTI-DOPAGE

- 11.1** Le dopage est interdit. La liste des produits prohibés dressée par l'AMA en vigueur depuis le 1^e Janvier 2011 fait autorité.
- 11.2** Chaque joueur participant aux Jeux doit se soumettre aux contrôle et examens médicaux effectués par la Commission Médicale des Jeux.
- 11.3** Tout joueur qui refuse de se soumettre à ces contrôles, est suspendu immédiatement des Jeux.
- 11.4** Un médecin d'une délégation ne peut faire partie de la Commission Anti-dopage appelée à juger un de ses membres.
- 11.5** Après chaque match sur décision de la Commission Anti-dopage, les joueurs pourront être soumis au contrôle anti-dopage à savoir: un joueur ou plusieurs de l'équipe classée première, un joueur tiré au sort ou autres joueurs suspects.
- 11.6** Tout joueur ayant pris un médicament dans la semaine qui précède les compétitions est prié de le signaler au médecin de sa délégation. Celui-ci à son tour doit en informer le délégué de la Commission Anti-dopage.

12.0 ACCREDITATION

L'accréditation est l'acte officiel par lequel le CIJ, par l'intermédiaire du COJI, reconnaît la qualité des participants aux 8^{èmes} Jeux des Iles de l'Océan Indien, de chaque membre des délégations.

Dans ce cadre, le COJI délivrera des cartes d'accréditation dont la couleur sera indicative de la qualité et du droit du détenteur.

13.0 TRANSPORT

Le Comité d'Organisation des Jeux assurera les déplacements vers les sites d'entraînements et de compétitions officielles ainsi que pour toutes manifestations officielles auxquelles les équipes seront invitées. Seules les athlètes et officiels accrédités et portant ostensiblement leur carte d'accréditation auront d'accès aux transports mis à la disposition de la délégation.

14.0 DEPART

La confirmation des billets retour est sous la responsabilité de chaque délégation. L'hôtesse/l'hôte en charge de la délégation pourrait prêter main forte.

